Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac STMG, veuillez visiter :
coursbacstmg.fr/annales-sujets-et-corriges

BAC STMG • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Bac STMG

Sciences et technologies du management et de la gestion

Session 2023 • Code sujet : **23MGDEME2** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **16**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Rupture du contrat de travail et géolocalisation des salariés (4 questions) **Page 3**

2. Politiques de relance et balance commerciale française (5 questions) **Page 5**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet officiel (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2023/Bac STMG - Droit et économie - Session 2023 - 4-Sujet.pdf

1. Rupture du contrat de travail et géolocalisation des salariés

La SARL Pompes à Chaleur Provençales a rompu le CDI de son commercial, monsieur Martin, pour faute grave, en lui reprochant le non-respect de sa zone d'affectation et la désactivation de la géolocalisation pendant sa pause. Le contrat de travail, les recommandations de la CNIL, le Code du travail et un arrêt de la Cour de cassation servent à examiner les arguments des parties et la protection des libertés individuelles.

Question 1. Résumez les faits en utilisant des qualifications juridiques.

La SARL Pompes à Chaleur Provençales, employeur, recrute monsieur Martin comme commercial salarié en CDI le 17 juin 2022. Le salarié doit respecter un programme d'activité et une zone d'affectation. Le contrat prévoit un dispositif de géolocalisation à des fins d'organisation des visites et de respect des zones.

L'employeur reproche à Martin d'avoir quitté sa zone et désactivé le dispositif durant sa pause. Le 28 octobre 2022, il rompt le CDI pour faute grave. Le litige porte sur le bien-fondé de cette rupture et sur la licéité du suivi.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> L'employeur rompt pour faute grave le CDI de son commercial, auquel il reproche un dépassement de zone et la désactivation de la géolocalisation.

Question 2. Développez l'argumentation juridique qui peut appuyer la rupture du contrat de travail de monsieur Martin.

Règle : le salarié doit respecter les obligations contractuelles. La géolocalisation peut servir à optimiser les visites et à vérifier le respect des zones d'affectation, à condition que le dispositif soit justifié, proportionné et que le salarié en soit informé.

Application : le contrat informe Martin de la finalité du dispositif et prévoit le respect du programme d'activité. Si l'employeur établit que Martin a quitté sa zone sans autorisation, il peut invoquer un manquement professionnel. Il peut aussi lui reprocher la désactivation entre 12 h et 14 h au regard de la clause prévoyant l'activation de 9 h à 19 h, même si cette clause est contestable pour la pause.

La rupture est donc défendable surtout si le manquement relatif à la zone est prouvé et suffisamment grave.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La rupture peut être défendue si le dépassement injustifié de la zone est prouvé et constitue un manquement suffisamment grave.

Question 3. Développez l'argumentation juridique que monsieur Martin pourrait opposer.

Règle : selon l'article L. 1121-1 du Code du travail, une restriction aux libertés doit être justifiée par la tâche et proportionnée. La CNIL indique que les salariés doivent pouvoir désactiver la géolocalisation hors temps de travail. La Cour de cassation précise que la géolocalisation utilisée pour contrôler la durée du travail n'est licite que si aucun autre moyen ne permet ce contrôle, notamment lorsque le salarié organise librement son activité.

Application : Martin ne travaille pas entre 12 h et 14 h, selon les horaires de son contrat. Il peut donc contester l'obligation de maintenir le suivi pendant cette pause. Le compte rendu journalier prévu au contrat permet aussi de vérifier les heures. Il peut contester la faute grave liée à la désactivation, sans que cela écarte le reproche distinct de non-respect de sa zone, s'il est établi.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La désactivation pendant la pause peut être opposée à l'employeur. Le reproche relatif à la zone doit être examiné séparément.

Question 4. Expliquez pourquoi le droit protège les libertés individuelles du salarié dans le cadre de la relation de travail.

Le salarié reste titulaire de droits et de libertés dans l'entreprise, alors que l'employeur dispose d'un pouvoir de direction et de contrôle. Le droit protège le salarié contre les atteintes injustifiées à sa vie privée et aux libertés individuelles, tout en permettant à l'entreprise d'organiser son activité.

- L'article L. 1121-1 impose que toute restriction soit justifiée par la tâche et proportionnée au but recherché.
- La CNIL prévoit l'information du salarié, l'accès à ses données et la désactivation de la géolocalisation hors temps de travail.
- Un moyen de contrôle moins intrusif doit être privilégié lorsqu'il permet d'atteindre l'objectif.

Cette protection équilibre les intérêts de l'entreprise et les droits fondamentaux du salarié.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le droit équilibre le pouvoir de contrôle de l'employeur avec le respect de la vie privée et des libertés du salarié.

2. Politiques de relance et balance commerciale française

Les annexes présentent l'évolution de la balance commerciale française en biens, des données sur le commerce extérieur et les facteurs d'attractivité de la France pour les investissements directs étrangers. Elles documentent aussi le plan France Relance, ses mesures en faveur de l'offre et les effets possibles d'une relance sur les importations et le solde commercial.

Question 1. Commentez l'évolution du solde de la balance commerciale en biens depuis 2000.

Le solde commercial correspond aux exportations moins les importations. Depuis 2000, il devient déficitaire et le déficit s'accentue nettement à partir du milieu des années 2000. Après une forte dégradation jusqu'en 2011, il s'améliore partiellement, mais reste négatif. Il se creuse de nouveau en 2021, lorsque les importations augmentent plus vite que les exportations. Cette évolution traduit un déficit durable du commerce français de biens.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Le déficit commercial en biens persiste depuis le milieu des années 2000 et atteint 84,7 milliards d'euros en 2021.

Question 2. Expliquez l'attractivité de la France en matière d'investissements directs à l'étranger (IDE).

Atout	Intérêt pour les investisseurs
Position géographique et infrastructures	Accès aux principaux marchés européens
Compétitivité améliorée	Coût du travail plus concurrentiel
Soutien public à la R&D et à la décarbonation	Appui aux projets innovants et durables
Attractivité des territoires et protection des entreprises	Conditions favorables à l'implantation et à l'activité

Ces facteurs contribuent à la première place française en Europe pour les projets d'investissement annoncés en 2020 : 17,7 % des annonces, devant le Royaume-Uni et l'Allemagne. Cette part mesure les projets annoncés, et non les flux d'IDE effectivement reçus. Ceux-ci ont toutefois fortement baissé, passant de 25 milliards d'euros en 2019 à 4 milliards en 2021, dans un contexte de recul mondial des IDE.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La France attire les investisseurs par son accès au marché européen, ses infrastructures, sa compétitivité et ses soutiens publics à l'innovation et à la transition écologique.

Question 3. Établissez un lien entre les politiques de relance mises en place en France et la hausse des importations.

Une politique de relance soutient l'activité et augmente la demande globale, par exemple grâce aux dépenses publiques ou au soutien des revenus. Les ménages et les entreprises achètent alors davantage, notamment des biens. Si les producteurs français ne peuvent satisfaire cette demande supplémentaire, une partie des achats se

porte sur des produits étrangers : les importations augmentent.

La désindustrialisation et la dépendance aux productions étrangères renforcent ce mécanisme. La hausse des importations peut alors creuser le déficit commercial, même si la relance stimule la production et l'emploi en France.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La relance stimule la demande ; si l'offre française ne suffit pas, les importations augmentent et le solde commercial peut se dégrader.

Question 4. Identifiez les éléments du plan de relance mené par la France depuis 2020 qui correspondent à une politique d'offre.

Une politique d'offre vise à renforcer la capacité de production et la compétitivité des entreprises. France Relance prévoit notamment les mesures suivantes :

- baisse des impôts de production, qui réduit les coûts des entreprises ;
- financement d'investissements productifs et de projets de réindustrialisation ;
- soutien à la relocalisation, au développement, à la modernisation, à la numérisation et à la décarbonation des activités industrielles ;
- investissements dans la transition écologique, pilier du plan.

Ces mesures doivent développer les capacités productives françaises et améliorer leur aptitude à répondre à la demande.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Baisse des impôts de production, investissements productifs, réindustrialisation, relocalisation, modernisation, numérisation et décarbonation des activités, ainsi qu'investissements dans la transition écologique.

Question 5. Rédigez une argumentation répondant à la question suivante : une politique de relance de l'État peut-elle influencer le niveau de la balance commerciale d'un pays ?

Oui, une relance de l'État peut modifier le solde commercial, qui correspond à la différence entre les exportations et les importations. En soutenant les revenus et la demande, elle peut accroître les achats de biens. Si l'offre nationale ne suit pas, les importations progressent et le déficit commercial se creuse. Cet effet est important lorsque l'appareil productif est affaibli par la désindustrialisation.

Mais une relance orientée vers l'offre peut aussi améliorer le solde à plus long terme. Les investissements productifs, la réindustrialisation, la modernisation et la relocalisation peuvent accroître la production française et sa compétitivité. L'effet final dépend donc de la capacité des entreprises nationales à répondre à la demande et de la nature des mesures de relance.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La relance peut creuser le déficit en augmentant les importations, ou améliorer le solde à terme si elle renforce la production et la compétitivité nationales.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2023)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve de spécialité STMG, session 2023, code 23MGDEME2, dure 4 heures et a un coefficient 16. Elle comporte deux parties indépendantes de 10 points : droit du travail et géolocalisation des salariés, puis économie du commerce extérieur et des politiques de relance. Elle évalue l'analyse de documents, l'argumentation juridique et le raisonnement économique.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Une restriction aux libertés du salarié doit être justifiée par la nature de la tâche et proportionnée au but recherché.
- La géolocalisation ne peut contrôler la durée du travail que si aucun autre moyen ne permet ce contrôle.
- Le solde commercial en biens correspond à la valeur des exportations moins celle des importations.
- Une relance accroît la demande ; si la production nationale ne peut y répondre, une partie de cette demande stimule les importations.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour les faits juridiques, qualifiez les personnes, le contrat, les obligations et la rupture sans confondre faits et règles de droit.
- Dans chaque argumentation juridique, confrontez les faits aux règles, notamment à la proportionnalité et aux garanties de la CNIL.
- Pour commenter le graphique, repérez la période, le sens du solde et les évolutions des exportations et des importations.
- Distinguez les mesures de soutien à la demande des mesures d'offre, puis reliez-les aux capacités de production et aux importations.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment analyser la légalité d'un dispositif de géolocalisation au travail ?

Vérifiez sa finalité, l'information du salarié et la possibilité de désactiver la localisation hors temps de travail. Toute restriction doit être justifiée et proportionnée. Pour contrôler le temps de travail, la géolocalisation n'est admise que si aucun autre moyen ne convient.

Q : Comment expliquer qu'une relance puisse creuser le déficit commercial ?

Une relance soutient la demande et peut augmenter les achats de biens. Si la production nationale ne suffit pas à répondre à cette demande supplémentaire, les ménages et les entreprises se tournent vers l'étranger, ce qui accroît les importations.

Q : Comment organiser son temps et traiter les deux parties de l'épreuve ?

L'épreuve dure quatre heures et comprend deux parties indépendantes, chacune notée sur 10 points. Vous pouvez choisir leur ordre, mais indiquez la partie traitée et répondez aux deux parties en suivant les consignes et en mobilisant les annexes.

Q : Le sujet donne-t-il un barème détaillé pour chaque question ?

Le sujet indique une répartition de 10 points pour la partie juridique et de 10 points pour la partie économique. Il ne précise pas la distribution des points entre les questions : aucun sous-barème particulier ne peut donc être déduit.

Sujet officiel associé (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2023/Bac STMG - Droit et économie - Session 2023 - 4-Sujet.pdf
Ressources Bac STMG : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.